



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins généralistes

Question écrite n° 115137

Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le refus de certains professionnels de la santé de soigner les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU). Or cette attitude a été jugée « discriminatoire et anticonstitutionnelle » par la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). La CMU offre aux plus démunis la possibilité de bénéficier d'une couverture maladie et un collectif de médecins généralistes a récemment révélé que certains professionnels de la santé refusaient la prise en charge des bénéficiaires de la CMU. Il est en effet ressorti de l'enquête de ce collectif que 4,8 % des généralistes et 41 % des spécialistes avaient refusé de recevoir des patients sous prétexte d'un emploi du temps surchargé, et ce alors même que les bénéficiaires de la CMU sont souvent dans des situations sanitaires précaires. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115137

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 58